

clandestines, ce qui ferait perdre en un instant tout le fruit si péniblement obtenu par la surveillance sanitaire. Il est maintenant reconnu qu'en donnant aux prostituées une marque distinctive, ce serait infecter les lieux publics d'enseignes ambulantes du vice, et indiquer à l'adolescent timide les personnes auxquelles il peut hasarder des demandes qui ne seront pas refusées. On se contente donc d'exiger des femmes de cette classe une mise décente en même temps que salubre. Il faut qu'elles aient en tout temps les épaules ainsi que la tête couvertes; qu'elles ne se fassent pas remarquer du reste de la population; et qu'elles attirent le moins possible les regards. On arrivera au terme de la perfection et du possible en ce genre, en obtenant que les hommes, et en particulier ceux qui les recherchent, puissent les distinguer des femmes honnêtes; mais que celles-ci, et surtout leurs filles, ne puissent pas faire cette distinction, ou ne la fassent, du moins, qu'avec difficulté.»

La décence exigée par l'administration dans la toilette et le maintien extérieur des prostituées est un succès fort important, si on se représente la mise recherchée et voluptueuse dans laquelle, il y a peu d'années, les filles publiques se montraient encore dans les galeries et dans le jardin du Palais-Royal, sur les boulevards de la Chaussée-d'Antin et au spectacle.

Les épaules et la gorge nues, les cheveux ornés de fleurs, des vêtemens d'étoffes les plus rares et les plus nouvelles, des ornemens où brillait l'éclat de l'or et des pierres précieuses, une démarche affectée et lascive, tel est l'aspect sous lequel les prostituées se montraient effrontément aux regards de la jeunesse des écoles, et devant des femmes honnêtes, souvent accompagnées de leurs filles. Un tel spectacle n'est plus offert au public. Cependant la prostitution étant tolérée, il est essentiel que les femmes qui s'y abandonnent puissent vivre de ce triste métier, et pour cela il faut nécessairement qu'elles aient des moyens de se faire connaître, et sur lesquels la police doit souvent fermer les yeux.

ARTICLE VII.

▲ quels signes peut-on reconnaître aujourd'hui les Maisons de Prostitution et les Femmes publiques?

Est-il convenable de permettre ou d'exiger une enseigne pour les maisons de prostitution? « J'ai bien réfléchi sur ce point, dit Parent-Duchâtelet, et, tout bien examiné, je ne vois pas ce que la morale pourrait perdre à cette innovation; il faut nécessairement opter entre elle et le raccrochage; il faut voir qui des deux blesse le plus les mœurs et offusque davantage les regards. Suivant moi, il n'y aurait pas à hésiter; car je ne vois que des avantages dans ces signes distinctifs. » Par ce moyen on éloignerait effectivement de ces lieux, surtout pendant le jour, les hommes qui, n'ayant pas perdu toute pudeur, craindraient d'être aperçus en y entrant; et, en les indiquant aux libertins, on leur ôterait tout prétexte de provoquer des femmes honnêtes dans la rue et en plein jour.

On ne permet plus aux prostituées de se tenir à leurs croisées ni de raccrocher sur la voie publique; il leur a été interdit de stationner à leur porte; mais on tolère qu'une femme d'un âge mûr, pourvu qu'elle ne raccroche pas, se tienne le soir devant leur demeure, comme pour leur servir d'enseigne. Lorsque le rez-de-chaussée d'une maison fait partie de la location de personnes qui tiennent chez elles des filles publiques, la devanture en est close par des rideaux ou par un vitrage opaque, et elle se distingue surtout par l'absence absolue de tout ce qui peut servir à désigner une boutique destinée à un commerce honnête.

L'éloignement des prostituées du Palais-Royal, des théâtres et des boulevards où elles s'affichaient d'une manière si scandaleuse par leur parure et la hardiesse de leur maintien, a donné lieu à une infinité de boutiques de parfumerie et de petite mercerie qui, ouvertes dans beaucoup de passages, sont occupées par des femmes qui se livrent à la débauche, et dont le prétendu commerce n'est qu'un accessoire qui sert de voile au vrai métier qu'elles font.

Les prostituées ne peuvent sortir qu'avec une mise décente, et défense leur est faite de provoquer les passans; leur maintien dans la rue est d'autant plus réservé, qu'étant connues

des agens de police, elles s'exposeraient à être arrêtées si elles y donnaient lieu par leur indécence ; de sorte qu'il est assez difficile aujourd'hui de les distinguer des autres femmes débauchées. Cependant les unes et les autres ont intérêt à se faire remarquer, et elles en trouvent toujours les moyens.

Les femmes non prostituées qui ont des occupations journalières, et qui se livrent à la débauche, en recherchent les occasions le matin en allant à leur travail, à l'heure de leur diner, et plus généralement le soir, lorsque leur journée est finie. Elles s'arrêtent ordinairement devant les boutiques des bijoutiers, des lingères et des marchandes de modes ; elles se retournent et ralentissent leurs pas lorsqu'elles s'aperçoivent qu'elles sont remarquées ; elles n'acceptent pas de propositions directes, dans la crainte d'avoir affaire à un agent de police ; mais elles écoutent ce qu'on leur dit, se laissent suivre et finissent par entrer furtivement dans la maison où elles peuvent recevoir leur poursuivant.

Les filles qui sont en service ont à peu près la même allure ; c'est aux heures du marché et le jour de leur sortie, où elles abusent de leur liberté : elles ont l'habitude, pour se distinguer, de tenir une clé à la main. Quelques autres personnes, de classes différentes, qui se livrent à la débauche, ont adopté le même usage. La clé indique qu'on a une chambre, qu'on est seule et qu'on est libre d'y recevoir qui l'on veut.

Les femmes à parties se montrent dans une mise toujours élégante dans les promenades et les lieux publics, où il serait difficile de les distinguer sans un sourire et des regards rendus aux hommes dont elles fixent l'attention.

Les jeunes filles qui sont chez leurs parens sortent aux différentes heures de la journée avec un paquet ou un carton à la main, comme si elles faisaient une commission, et se rendent ainsi chez les personnes qui les attendent, ou cherchent dans la rue l'occasion d'une rencontre.

Les femmes à parties et les jeunes filles qui sont chez leurs parens conduisent ordinairement les hommes qui les recherchent dans le lieu qu'elles habitent, tandis que les ouvrières et les domestiques se rendent avec eux dans des maisons destinées à les recevoir, et dont je parlerai au chapitre des maisons de passe.

ARTICLE VIII.

De la Débauche clandestine.

C'est ici que la police doit poser ses limites. La débauche qui a lieu sans scandale appartient à la vie privée ; on ne peut pas aller au-delà du soupçon. Néanmoins il est permis d'établir des probabilités sur ce point, afin d'apprécier l'état moral de la société. La misère conduit ordinairement à la prostitution ; mais dans le siècle où nous vivons le luxe et l'amour de la toilette conduisent bien plus souvent à la débauche.

Parmi les femmes que l'éducation ou les exemples de leur famille ne retiennent pas dans la ligne de leurs devoirs, il en est bien peu qui ne s'abandonnent aux aventures galantes, et dans le nombre de celles-ci il me semble vraisemblable que plus des trois quarts se livrent à la débauche par intérêt, bien qu'il leur fût possible de vivre modestement de leur travail.

La facilité que les femmes ont de gagner de l'argent de cette manière en détourne beaucoup de leur travail, et leur en fait souvent perdre l'habitude ; ce qui est une chose fâcheuse pour l'ordre social, et qui amène inévitablement la misère et des regrets toujours trop tardifs chez le plus grand nombre des personnes que la débauche jette dans l'oisiveté. Celles qui ont une fois délaissé leur travail en trouvent ensuite difficilement ; et quand la débauche clandestine ne suffit plus à leurs besoins, et qu'elles sont sans occupation, elles s'abaissent alors par nécessité à la prostitution avouée et soumise à la police.

La débauche peut être envisagée sous deux points de vue, selon qu'elle se borne à la cohabitation habituelle entre deux personnes, ou suivant que la femme se donne en toutes occasions à de nouveaux individus. Dans ce dernier cas la débauche a beaucoup d'analogie avec la prostitution, dont néanmoins elle s'est toujours distinguée par la réserve et la prudence que mettent dans leur conduite celles qui s'y abandonnent ; mais aujourd'hui que les prostituées elles-mêmes ont une mise et des manières plus décentes qu'elles n'avaient autrefois, il est fort difficile de les distinguer.

Les prostituées mènent une vie oisive, elles sont connues

de la police et soumises à sa surveillance. Beaucoup de femmes débauchées sont également soupçonnées ou connues des agens qui surveillent la prostitution; mais ils doivent fermer les yeux sur leur conduite tant qu'elles ne donnent lieu à aucun scandale.

Il existe une classe de filles qui vivent uniquement de la débauche, et qui ne se rendent utiles par aucune espèce d'occupation lucrative; ce sont les femmes entretenues, les femmes à parties, et les jeunes personnes qui sont chez leurs parens, et dont presque toutes ont été initiées par eux à la débauche dès leur adolescence; il est malheureusement trop vrai que cela arrive souvent de la part de parens qui, au lieu d'y être poussés par l'extrême misère, en font un objet de spéculation pour satisfaire leur cupidité et briller dans le monde.

La facilité qu'on a de trouver dans Paris des lieux propices aux rendez-vous galans est très propre à favoriser la débauche clandestine, et principalement l'amour adultère qu'on a tant d'intérêt à dissimuler. L'évidence sur ce point ressortira des renseignemens que je donnerai bientôt sur les maisons de passe et les personnes qui se prêtent à cet usage.

ARTICLE IX.

Des Maisons de Passe et des Cabinets particuliers.

On donne le nom de maisons de passe aux lieux où sont reçus les individus de l'un et l'autre sexe pour quelques instans seulement. Les femmes publiques appellent faire une passe leur réunion avec un homme dans un local autre que celui qu'elles habitent ordinairement. La plupart des femmes qui tiennent des filles à demeure chez elles en reçoivent aussi qui y viennent momentanément faire des passes. Il a existé long-temps beaucoup de maisons consacrées d'un manière exclusive à ce genre de métier, et qui n'étaient pas soumises à la surveillance de la police. Ayant reconnu des inconvéniens graves dans l'existence libre de ces maisons, vu qu'on y recevait des jeunes filles de douze, treize et quatorze ans, des femmes mariées, des hommes qui y conduisaient de jeunes personnes séduites par eux, l'administration, afin d'avoir le droit d'y exercer la surveillance à la quelle sont sou-

mis tous les lieux publics, a exigé que les personnes qui les tiennent aient chez elles à demeure et en permanence au moins deux prostituées enregistrées sur les contrôles de la police.

Il y a des maisons de passe spécialement destinées aux actrices du second ordre et à toutes les femmes de théâtre en général.

Il y a beaucoup d'hôtels garnis, principalement ceux qui avoisinent le Palais-Royal, et qui logent à la nuit, qui se prêtent à cet usage.

Il y a des maisons de passe fort bien tenues et somptueusement meublées; celles-ci sont en grande partie situées dans les rues qui avoisinent les boulevards les mieux fréquentés. Le prix le plus ordinaire est d'un franc pour le temps qu'on passe dans ces maisons, et ce prix varie peu, malgré la différence qui existe dans la manière dont elles sont tenues. A Londres le prix diffère d'un à cinq schellings, en raison du luxe de l'appartement où on est reçu. Quoique le prix d'une station dans une maison de passe soit peu élevé à Paris, le produit s'en élève dans quelques unes à plus de 100 fr. par jour. On cite la directrice d'une de ces maisons qui, par la réserve et les précautions qu'elle mit en usage pour qu'on ne sût pas ce qui se passait chez elle, resta inconnue de ses plus proches voisins, et put amasser une telle fortune qu'elle donna en mariage 50,000 fr. à chacune de ses filles, à qui elle laissa après elle une somme égale, et dont les deux gendres, hommes honorables, n'apprirent qu'après sa mort la source impure d'où sortait la dot et la succession de leurs femmes.

On voit qu'il s'agit, dans ce dernier cas, d'une maison destinée à la débauche clandestine, et que, sans doute, les complaisances qu'on y trouvait se payaient à un prix beaucoup plus élevé que celui des maisons de passe ordinaires; comme il y a plus de profit à favoriser l'amour qui veut se cacher que la débauche impudique, on trouvera toujours des personnes qui s'y prêteront et qui échapperont à la surveillance de la police.

Indépendamment des maisons et des hôtels garnis où on est reçu à faire des passes, il existe dans tous les quartiers de Paris, surtout dans le voisinage du Palais-Royal et des petits théâtres, des marchands de vin, des estaminets, des rogomistes, où sont reçus dans un cabinet particulier les femmes qui s'y présentent avec un homme, et qui n'ont, en général, pour tout ameublement, qu'une table et deux chaises. Dans

quelques unes de ces maisons, les personnes qui les tiennent cèdent même leur propre chambre lorsqu'on leur demande un local plus commode et qu'elles y trouvent leur intérêt. Ces sortes de maisons ne sont ordinairement fréquentées que par la classe la plus infime des prostituées. On sait que la plupart des restaurateurs ont des cabinets particuliers, et qu'on peut demander à y être servi, même en tête-à-tête, sans se compromettre; mais il y a de ces maisons qui sont connues par la bonne cuisine qu'on y fait, où on peut demander à être servi dans une pièce qui ait tout l'ameublement d'une chambre à coucher, et où l'on parvient ordinairement par l'escalier commun de la maison, sans être obligé d'entrer chez le restaurateur. Ces sortes de rendez-vous ont un but en quelque sorte avoué, ce qui autorise le complaisant restaurateur à élever le prix de la carte à payer.

Il y a donc des maisons où la débauche est favorisée, sans que la police ait les moyens de les surveiller; mais cela fût-il possible, la prudence lui commande souvent de fermer les yeux et de souffrir ce qu'elle voit, afin que le public s'en aperçoive moins. Voici, sur les maisons de passe, l'opinion de l'auteur pudique de l'ouvrage *sur la Prostitution dans la ville de Paris*: « Il est évident que l'administration ne peut pas assimiler à des prostituées toutes les femmes qui viennent ainsi passagèrement dans les maisons consacrées à la débauche; elle n'a d'autorité ni sur elles, ni sur les personnes qui les accompagnent; elle n'a pas à leur reprocher de scandale public, elle ne peut pas les empêcher de faire ce qui leur convient, et elle se compromettrait gravement en se conduisant autrement. Ici, comme dans tout ce qui regarde la prostitution, il faut savoir tolérer ce qu'on ne peut pas empêcher... Un pareil état de choses paraîtra surprenant à bien des personnes respectables, et ne manquera pas de les scandaliser; mais que ces personnes ne se hâtent pas pour cela d'accuser leur siècle et la société au milieu de laquelle elles se trouvent placées; qu'elles apprennent plutôt que les tristes détails que je viens de leur faire connaître, et que je déplore aussi bien qu'elles, ont existé dans tous les temps et dans tous les pays; que les établissemens dont je viens de parler, et souvent de plus abominables encore, sont inhérens à toutes ces agglomérations d'hommes où viennent se cacher les mauvais sujets d'un royaume tout entier, et que l'ignorance où ces personnes sont restées, pendant toute leur vie, de l'existence de ces repaires du vice, leur fasse apprécier autant qu'ils les méritent les soins éclairés de l'administration. »

ARTICLE X.

Des Maisons à Parties et des Femmes qui les fréquentent.

Les maisons à parties forment un genre particulier de spéculation, où la débauche ne se borne pas à réunir deux personnes seulement, mais où elle rassemble des femmes à intrigues généralement aimables et distinguées, des libertins vieux et jeunes qui servent de compères, et des dupes qui paient toujours fort cher les plaisirs qu'ils viennent y chercher.

On organise souvent aussi des parties de débauche dans les maisons de prostitution tenues sur le meilleur pied, et où on trouve les femmes les plus jolies et les plus agréables. Ces parties se font ordinairement, de la part des hommes, entre jeunes gens qui se connaissent, qui ont de l'argent à dépenser, et qui s'entraînent les uns les autres; elles consistent en diners qui se font à la ville ou à la campagne, et qui se terminent en général par une orgie, où chacun des convives lutte à qui sera le plus vaillant et le plus obscène. Les acteurs de ces sortes de parties savent qu'ils sont avec des prostituées et qu'ils compromettent leur santé, mais ils ne sont pas dupes.

Il en est autrement des hommes qui se laissent entraîner, souvent même à leur insu, dans des maisons uniquement à parties. Il y a de ces maisons qui sont dirigées par des dames qui ont de l'usage, de l'esprit, qui ont tenu un rang honorable dans le monde, et qui passent encore pour des personnes honnêtes et respectables aux yeux de la plupart de ceux qui les fréquentent; elles donnent des soirées brillantes, où sont invités et où se rendent des fonctionnaires de toutes les classes et des rangs les plus élevés. Les femmes qui font partie de ces soirées sont toutes d'un excellent ton, et souvent la fille y est conduite par sa mère. On y joue ordinairement gros jeu, et parmi les joueurs il y en a qui sont dévoués aux intérêts de la maison ou intéressés à ses succès; de sorte que, par leur manière de bien jouer ou par des signes convenus avec des compères qui voient le jeu de leurs adversaires, celui qui joue de bonne foi est inévitablement dupe et trompé. Les liaisons que la galanterie permet d'y faire sont toujours amenées avec beaucoup de réserve et de décence; le triom-

phe coûte toujours fort cher à celui qui l'obtient, et il est rare que les intérêts de la dame qui les favorise ne soient pas d'une manière ou d'une autre compris dans le traité.

Le plus grand nombre des maisons à parties sont tenues plus bourgeoisement, et, pour en cacher le but, les personnes qui les dirigent tiennent ordinairement une table d'hôte et donnent souvent des soirées dansantes. Les femmes qu'on y rencontre ont d'excellentes manières et sont généralement d'une société fort aimable; ce sont des veuves, des épouses délaissées, ou dont les maris sont absents. Des femmes entretenues y viennent parfois à l'insu de celui qui veut être aimé tout seul, et qui se trouve ainsi trompé. L'espoir de rencontrer dans ces lieux des hommes qui mettent un prix élevé à leurs charmes, y amène la plupart des femmes qui les fréquentent; toutefois il y en a que leur fortune met au dessus de l'intérêt qui fait agir les premières, et qui n'y sont conduites que par le désir d'y rencontrer un homme qui leur plaise et de satisfaire leurs penchans libertins. On y voit aussi quelques dames âgées, dénuées de fortune, qui ont un air fort respectable, qui ne sont là que pour le *décorum*, et qui n'ont ordinairement que le dîner pour dédommagement.

Les hommes qu'on est intéressé à réunir dans ces maisons sont de préférence les étrangers, les célibataires, les hommes veufs ou ceux qui sont séparés de leurs femmes. Parmi les dames qui se livrent à ce genre de spéculation, il y en a qui, par les *Petites-Affiches*, se tiennent au courant des décès et des demandes en séparation, de manière à connaître les individus qui se trouvent isolés par la perte ou l'éloignement des personnes auxquelles ils étaient unis; et, au bout d'un certain temps, après avoir fait prendre des renseignemens à leur égard, elles leur adressent des invitations à leurs soirées.

Le jeu et les intrigues galantes sont l'objet principal de la spéculation de ces établissemens. La table d'hôte qu'on y tient, les diners priés ou les soirées qu'on y donne, sont les moyens mis en usage pour réunir les personnes aux dépens desquelles on a l'espoir de prospérer. Au rang des joueurs qui servent de compères, il se trouve des hommes âgés, à l'air grave et distingué: les uns décorés, en uniforme et portant de grosses épauettes; les autres qu'on qualifie, sous l'habit bourgeois, de général, colonel, conseiller, président, etc. Personne n'est admis sans être présenté à la maîtresse de la maison, qui impose ordinairement le respect et

dispose à la bienveillance par la dignité et la manière gracieuse avec lesquelles elle sait faire les honneurs de sa table et de ses salons.

ARTICLE XI.

De la Prostitution et de la Débauche clandestine à l'égard des Filles mineures.

La différence que j'ai fait remarquer entre la prostitution et la débauche retrouve ici son application, c'est à dire qu'il y a des mineures qui se livrent à la prostitution sous la surveillance de la police, et d'autres qui sont perverties par des femmes qui choisissent les plus jeunes filles pour sujet de leur infâme spéculation, et qui échappent généralement aux recherches de l'administration.

La minorité légale étant fixée à vingt-un ans, il serait impossible, et même contraire au bien public, dans l'état actuel de l'ordre social, de n'admettre avant cet âge aucune fille à se faire inscrire comme prostituée sur les registres destinés à cet usage. Plus de la moitié des filles publiques qui sont connues pour se livrer à la prostitution n'ont pas atteint leur majorité, et comme ce sont les plus jeunes qu'on recherche ordinairement, c'est parmi elles que se trouvent le plus grand nombre de celles infectées de maladies vénériennes, et dont la surveillance importe le plus à la santé publique.

Lorsqu'on croit devoir reprocher à l'administration d'admettre des mineures parmi les prostituées, il ne peut être question que des jeunes filles non pubères, ou qui ont à peine atteint l'âge de puberté; et pourtant, comme on le verra bientôt, il se présente des cas où cela est indispensable.

Depuis vingt ans chaque préfet de police a cherché à mettre un frein à la prostitution, en limitant l'âge auquel il convenait de la tolérer. M. Delaveau, ayant d'abord voulu que l'inscription des prostituées n'eût lieu qu'à la majorité, fut conduit par l'expérience et la nécessité à en fixer l'époque à dix-huit ans, et même se vit obligé à faire inscrire d'office beaucoup de jeunes filles qui n'avaient pas cet âge. M. Debelleyme, après un examen approfondi et de mûres

réflexions, abaissa à dix-sept ans l'âge où l'inscription fût permise. M. Mangin, qui succéda à M. Debelleyne, reporta à vingt et un ans l'âge de l'enregistrement; mais il reconnut bientôt la nécessité de l'abaisser à dix-huit ans, et même d'autoriser, comme l'avait fait M. Delaveau, l'inscription de jeunes filles qui étaient loin d'avoir cet âge. Aujourd'hui, c'est à seize ans que l'administration a fixé le terme où une fille peut solliciter son inscription au rang des prostituées; mais on n'en admet aucune sans lui adresser de sages remontrances, afin de la faire renoncer à son projet, et sans chercher à la réconcilier avec sa famille. Ce n'est que lorsque sa paresse et sa mauvaise conduite sont bien reconnues, et qu'elle est délaissée par ses parens, qu'on se détermine à l'inscrire; cette mesure est d'autant plus nécessaire que, si on la refusait à celle qui la réclame, elle n'en suivrait pas moins ses mauvais penchans, et que, livrée à la débauche clandestine, et soustraite à la surveillance de la police, elle ne serait pas sujette aux réglemens sanitaires qui obligent chaque prostituée à se faire visiter et à interrompre son métier lorsqu'elle est malade.

La débauche clandestine est, comme on le voit, d'autant plus dangereuse, qu'elle favorise, bien plus que la prostitution, la propagation de la syphilis, et que celle qui s'y abandonne est exposée à garder fort long-temps, et souvent à son insu, une maladie qui ruine la santé, et dont la contagion est toujours plus redoutable, en raison de son ancienneté et de la négligence qu'on a mise à la faire traiter.

La débauche clandestine n'a pas à son service des mineures seulement; une foule de femmes majeures, je l'ai déjà dit, qui la plupart revêtent les apparences les plus honnêtes, se livrent à ce genre de prostitution ou spéculent sur les bénéfices qu'elle peut produire; et comme la débauche qui se cache se met à plus haut prix que celle qui s'affiche, et qu'elle n'emporte pas la flétrissure qui s'attache à la prostitution ordinaire, ces motifs disposeront toujours le plus grand nombre des femmes débauchées à prendre les mesures les plus propres à dissimuler leur conduite.

Parent-Duchâtelet a avancé que le prix de la débauche clandestine ne lui permet de s'exercer qu'en faveur de cette partie de la population que la fortune favorise de ses dons, et qui forme, dit-il, un nombre d'individus nécessairement peu considérable relativement à la masse dont se compose la population toute entière; mais l'auteur que je viens de citer me paraît être dans l'erreur, quant au nombre des indi-

DÉBAUCHE CLANDESTINE A L'ÉGARD DES MINEURES. 613
vidus qui, fuyant les femmes publiques, cherchent l'amour clandestin.

La pudeur qui invite à cacher les actes de la galanterie, l'idée qu'on est moins exposé à la contagion de la maladie vénérienne, l'amour-propre qui aime à se flatter de la préférence dont souvent on croit être l'objet, sont les principaux motifs qui font rechercher la débauche qui se produit sous le voile du mystère, quoique les caresses de la femme par laquelle on est accueilli se mesurent ordinairement d'après le prix auquel on les a estimées, et qu'on ait avec elle plus de danger à courir pour sa santé.

Parmi les femmes qui s'abandonnent aujourd'hui à la débauche, la plupart sont accessibles, par le prix qu'elles mettent à leurs faveurs, à plus de la moitié des hommes qui courent les aventures galantes; ce qui fait que, sous le rapport des mœurs et de la santé, la débauche clandestine, comme je l'ai déjà dit, est infiniment plus dangereuse que la prostitution publique.

Lorsque la débauche clandestine cherche ses victimes parmi les jeunes filles à peine sorties de l'enfance, on fait ordinairement payer fort cher leur immolation à l'opulence pervertie qui les demande. Il s'agit, dans ce cas, de petites filles qui, la plupart, n'ont pas l'âge de discernement, et qui sont sacrifiées à la cupidité des personnes qui trafiquent de leur innocence; de sorte que celles qui les prostituent, sachant qu'elles ont à craindre pour ce fait la sévérité des lois, ne négligent aucune des précautions propres à les soustraire aux recherches de la police. Voici sur ce point comment s'exprime l'auteur de l'ouvrage *sur la prostitution dans la ville de Paris*: « Il est curieux de voir les ruses de toute espèce employées par les femmes qui exploitent à leur profit la prostitution clandestine, et les moyens qu'elles mettent en usage pour tromper la surveillance de l'administration. Je vais citer à ce sujet quelques uns des faits qu'on a eu occasion d'observer :

» Deux d'entr'elles prirent le titre de sage-femme ayant des pensionnaires, et s'établirent, l'une aux Batignolles et l'autre dans un riche quartier; le prix des jeunes victimes fournies par cette dernière était de 500 fr.

» Une autre prit celui d'arracheuse de dents et vantait ses connaissances dans l'art de faire disparaître comme par enchantement les douleurs les plus cruelles; on ne la demandait jamais qu'à ce titre, et les jeunes victimes, ainsi que les amateurs, ne montaient jamais chez elles sans avoir la

mâchoire entourée de linge, et sans donner tous les signes de la souffrance.

» Une vieille, affectant le costume et le langage d'une dame de charité, conduisait par la main deux ou trois petites filles habillées modestement, et qui, par leurs manières aisées, leur grâce et leur gentillesse, intéressaient tous ceux qui les voyaient. Sous prétexte de leur faire avoir des secours, cette misérable les menait dans les hôtels garnis, particulièrement auprès de riches Anglais dont elle connaissait les goûts et les adresses : elle cachait si bien son jeu qu'elle était respectée de tous ceux qui la voyaient.

» Deux de ces misérables affichaient à leur porte qu'elles plaçaient des domestiques des deux sexes; on arrivait chez elles, et les jeunes filles qu'on y rencontrait n'étaient censées que des femmes de chambre qui, ne pouvant entrer en condition que sous quelques jours, passaient, en attendant, la journée chez elles....

» Quelques unes, affichant un grand ton, louent toujours dans des maisons distinguées; et, sous le prétexte que l'appartement est trop grand, elles tâchent d'obtenir par écrit l'autorisation de prendre une ou deux pensionnaires, ou de sous-louer à quelqu'un; elles donnent de fréquents diners; elles se disent mères de jeunes personnes qu'elles élèvent. Souvent les femmes de chambre ou les bonnes sont aussi agréables que les prétendus enfans. Ce sont surtout les actrices et les figurantes de théâtre qui se trouvent dans ces lieux ou qui y sont appelées par une mission spéciale. Il est de ces femmes qui, pendant la belle saison, vont s'établir dans quelques unes des campagnes qui avoisinent Paris, et particulièrement à Passy : elles y mènent le même genre de vie et y reçoivent leurs habitués.

» On en a vu prendre le titre de peintre, ouvrir des ateliers, et, sous ce prétexte, avoir chez elles des pensionnaires...

» Mais c'est surtout en prenant des patentes de divers états, ou simplement le titre de lingère, de couturière, de blanchisseuse, de modiste, etc., que la plupart des femmes qui favorisent la prostitution clandestine échappent à la surveillance de la police et parviennent à se justifier. Beaucoup ne reçoivent pas d'hommes chez elles, mais envoient à domicile, sous un prétexte quelconque, les jeunes filles qu'on leur demande.

» Il suffit d'exposer un pareil ordre de choses pour faire

comprendre la gravité des conséquences qu'il doit avoir, tant sous le rapport moral que sous le rapport sanitaire.

» Sous le rapport moral, n'est-il pas évident qu'il propage le vice et la corruption, sans qu'on ait moyen d'en réprimer les excès? Ne livre-t-il pas à la prostitution une foule de jeunes filles qui sans cela seraient restées vertueuses et innocentes? Peut-on penser sans frémir au temps présent et à venir de ces malheureuses enfans livrées, sans connaissance de ce qu'elles font, à la brutalité de tout ce que la société renferme de plus vicieux, quelquefois battues et maltraitées lorsqu'il leur arrive de faire quelque résistance, et cela par celles mêmes qui les livrent à ces êtres dépravés, dignes de notre mépris et de notre indignation? On ne saurait trop le répéter : à l'époque actuelle ce n'est pas dans les maisons tolérées que les jeunes filles se perdent, mais bien dans les maisons clandestines, où on les attire par la ruse et la violence; c'est là qu'on les séduit, qu'on les prépare, qu'on les façonne au libertinage et qu'on les prostitue.

» Sous le rapport sanitaire, les conséquences ne sont pas moins importantes : c'est par le moyen de la prostitution clandestine que la syphilis perpétue et propage ses ravages. Par elle encore sont rendues inefficaces beaucoup des mesures les plus sages de l'administration...

» On entrevoit, par ce qui précède, que les maisons publiques de prostitution peuvent avoir quelque utilité, et que ce n'est pas avancer un paradoxe que de prétendre que, dans l'intérêt des mœurs et de l'ordre général, il faut les protéger et les multiplier.

Il résulte des faits précédens que la prostitution surveillée est beaucoup moins à redouter que la débauche clandestine, et qu'on doit tolérer, encourager même la première, pour atténuer les funestes effets de la seconde, ce qui est une chose fort triste à penser; mais ce qui est bien plus affligeant encore, c'est l'usage et la nécessité d'autoriser la prostitution des jeunes filles dès l'âge de seize ans, et quelquefois avant cette époque.

Dans l'état actuel de l'ordre social, l'administration fait sans doute tout ce qui est possible; mais est-ce à dire qu'il n'y ait rien à faire pour améliorer la morale publique sur ce point? S'il est reconnu que la misère, la paresse, les mauvais exemples, la privation du travail, le défaut d'instruction, sont les causes principales de la prostitution, n'est-ce pas au législateur à chercher les moyens d'en affaiblir immédiate-